



Jean Robert Wafo, le ministre de la communication et de l'information du shadox cabinet du Social democratic front (SDF) dans une sortie relayée par le quotidien Le Messenger, revient sur le covidgate au Cameroun.

« La légèreté dans la gestion des fonds publics observée chez nos gouvernants résulte globalement de deux choses à savoir la non application de l'article 66 de la Constitution sur la déclaration des biens ainsi que l'illusion d'une surpuissance ad vitam aeternam tant que les parrains « protecteurs » qui ont appuyé la cooptation dans le sérail sont en fonction.

Ces deux effets combinés plongent les gestionnaires de la fortune publique dans un vampirisme kleptocratique permanent au point où ils ont généralement tendance à transformer la parcelle de pouvoir qui leur est concédée en bantoustan. L'autre constante qui se dégage est que ceux qui sont incriminés sont à une large majorité des produits de « l'énamarchie ». Le fait d'avoir été formés dans ce moule colonial leur donne également le sentiment d'une couverture mutuelle obligée sur fond de passe-droits.

Il arrive parfois qu'une même promotion encercle des postes stratégiques au sein des différents pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) dans une ville ou au niveau de la haute administration au point de développer par réflexe dans leur subconscient le devoir de solidarité et par voie de conséquence le sentiment d'impunité.

La sensibilisation à travers les séminaires et colloques budgétivores ne peut plus avoir d'effets sur les détourneurs insatiables de la fortune publique. L'État doit davantage durcir les mécanismes de contrôle de l'argent public. La répression contre les détournements de deniers publics doit être suffisamment forte et surtout dissuasive. Les détournements de deniers publics doivent désormais être assimilés à des actes de terrorisme contre l'État.

L'Anif doit pleinement et rigoureusement jouer son rôle à travers par exemple le contrôle dense des flux financiers notamment les prises de participation dans des entreprises notamment celles nouvellement créées et le recensement physique des biens immobiliers suspects. Tout ceci doit évidemment être précédé en amont d'une séparation véritable des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire pour éviter la dérive monarchique

des institutions et les règlements de comptes politiques ».